

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Cinq entreprises libanaises prêtes à s'implanter à la Zerp de Nkok



Photo: Abel EYEGHE

L'administrateur général de la Zerp de Nkok, Igor Nyambie Simard, et ses hôtes dans la salle d'exposition des meubles.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

À la faveur d'une visite lundi dernier à la Zone économique à régime privilégié (Zerp) de Nkok, la délégation d'hommes d'affaires libanais, regroupés au sein de "Association of Bekaa industrialists", a été séduite par le mode d'implantation des entreprises à Nkok. De ce fait, cinq entreprises libanaises sont prêtes à y investir. Après leur accueil, l'administrateur général de la Zerp de Nkok, Igor Nyambie Simard a eu des échanges avec ses hôtes, qui voulaient savoir les modalités d'installation dans cette zone économique. Un circuit qui leur

a été longuement présenté par M. Nyambie Simard. Par la suite, la délégation a visité les unités de production implantées dans cette zone. Des usines de transformation de bois, à l'industrie pharmaceutique, en passant par les aciéries... Une découverte qui a séduit ces hommes d'affaires. Nicolas Abou Fayssal, président de la délégation, très satisfait, a confié que cinq entreprises libanaises sont prêtes à s'installer à la Zerp, au regard des conditions réunies et du climat serein qui y règne pour développer les affaires. "Beaucoup parmi nous sommes intéressés par l'industrie agricole, et nous pensons pouvoir faire des bonnes affaires ici à la Zerp", a-t-il souligné.

De manière générale, les hommes et les femmes d'affaires venus du Liban sont dans plusieurs branches d'activités: fabrication de produits en plastique et de boisson sans alcool, énergies renouvelables ou encore agroalimentaire.

**Incitations\***Lors de leur passage, mardi dernier, à l'Agence nationale de promotion des investissements du

Gabon (ANPI), le directeur général, Gabriel Ntougou, et la ministre de la Promotion des investissements, Carmen Ndaot, leur ont détaillé, d'un secteur à l'autre, les atouts que présente l'économie gabonaise.

Bien sûr, un accent a été mis sur les secteurs prioritaires en phase avec la diversification de l'économie gabonaise. A savoir, l'agriculture,


l'industrie, le réseau routier, le tourisme, la pêche, le numérique, etc. Mais également les mesures d'accompagnement qui pourraient inciter l'investissement de ces acteurs, le cadre d'élaboration des partenariats public-privé, la zone de libre-échange continentale ainsi que les exonérations douanières dont ils pourraient bénéficier.

## Douanes: dix nouveaux transitaires en règle

MSM  
Libreville/Gabon

À la suspension par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), le 21 février dernier, d'une soixantaine d'opérateurs transitaires pour non-respect de leurs cahiers de charge a finalement porté ses fruits. Après les 27 premiers opérateurs qui se sont mis en règle le 24 février dernier, une nouvelle vague vient de s'inscrire également

dans la régularité. Il s'agit de BM Transit, Cap Transit, Afro Transit, Inter Ocean SRL, Inter Transit Gabon, Fret Tam, UCO Transit, Atlantic Gabon, Afri Trans et AGS Gabon. L'administration des Douanes leur reprochait, notamment, la non-adhésion à un syndicat, l'absence d'agrément de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cémac) ainsi que les arriérés des droits de douane dus au Trésor public.

 **Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux**  
**Commission Générale de passation des marchés n°02**

**Sélection régionale ouverte n°01/BEAC/DGE-DCBCG/SRO/Ser/2020 pour le choix d'un cabinet devant assurer le co-commissariat aux comptes de la BEAC pour les exercices 2020 à 2022**

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de recruter, sur ressources propres, un co-commissaire aux comptes. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les cabinets remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°01 CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la **sélection sur la base du coût de la proposition**

Les cabinets intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
Services Centraux, 736 Avenue Monseigneur Vogt  
Direction Générale de l'exploitation, CGAM, 14<sup>ème</sup> étage, Porte 14.12  
☎ : 1917 Yaoundé - CAMEROUN  
☎ : (237) 222 23 40 30 ; (237) 222 23 40 60 Poste 5412 ou 5403  
☎ : (237) 222 23 33 29  
@ : cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable **de trois cent mille (300 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC ou par virement bancaire.

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard **le jeudi 26 mars 2020 à 12 heures** (heure de Yaoundé).

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
Services Centraux, 736 Avenue Monseigneur Vogt  
Bureau d'Ordre, 15<sup>ème</sup> étage, porte 15.01  
☎ : 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.  
Les plis seront ouverts, en **une phase le jeudi 26 mars 2020 à 13 heures précises** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le  
Le Président de la Commission,